

ARRETE N°2016 MS/CAB portant
nomination de médecins chefs de districts
sanitaires



LE MINISTRE DE LA SANTE

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n°2016 - 001/PRES du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n° 2016 - 003/PRES/PM du 12 janvier 2016 portant composition du gouvernement ;
- Vu le décret n°2016-006/PRES/PM/SGG/-CM du 08 février 2016 portant attributions des membres du gouvernement ;
- Vu le décret n° 2016-753/PRES/PM/MS du 16 août 2016 portant organisation du Ministère de la santé ;
- Sur proposition des Directeurs régionaux de la santé.

ARRETE

Article 1 : Les personnes ci-après sont nommées médecins chefs de districts sanitaires dans les localités en regard de leurs noms.

N°	Nom et prénoms	Matricule	Postes actuels	Postes de destination
1.	Dr OUEDRAOGO Windpouyré Abdoulaye	236 099 T	District sanitaire de Houndé	District sanitaire de Boussé
2.	Dr SAWADOGO Richard	224 371 J	District sanitaire de Dano	District sanitaire de Ziniaré
3.	Dr SAWADOGO Yerou	206 899 K	District sanitaire de Sapouy	District sanitaire de Zorgho
4.	Dr SAWADOGO Pognianga	235 971 P	District sanitaire de Réo	District sanitaire de Tenkodogo

N°	Nom et prénoms	Matricule	Postes actuels	Postes de destination
5.	Dr OBULBIGA Franck Palamanga ✓	241 786 P ✓	District sanitaire de Boussé	District sanitaire de Saponé ✓
6.	Dr PAFADNAM/KIENTEGA S. Judith Angéla	245 652 X	District sanitaire de Boulsa	District sanitaire de Boulsa
7.	Dr BOUDA Ahmed Amadou	245 644 N	District sanitaire de Diapaga	District sanitaire de Nongr massom ✓
8.	Dr BARRO San Désiré Constantin ✓	245 613 S	District sanitaire de Banfora	District sanitaire de Réo
9.	Dr NANA Macaire ✓	245660 U	District sanitaire de Nanoro	District sanitaire de Nanoro
10.	Dr OUATTARA Adama	245 632 A	District sanitaire de Do	District sanitaire de Léo
11.	Dr BAKOUAN Koabié ✓	245 605 D	District sanitaire de Tougan	District sanitaire de Solenzo
12.	Dr SAWADOGO Bernard W.	245 702 B	District sanitaire de Dano	District sanitaire de Dano

Article 2 : Le Secrétaire général du ministère de la santé et les Directeurs régionaux de la santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui prend effet pour compter des dates de prise de service des intéressés et sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera. ✓

Ouagadougou le 30 DEC. 2016

- Toutes structures centrales du MS
- Toutes structures rattachées
- Tout Gouvernorat
- DCMEF
- DRS
- Solde
- Intéressés
- Archives

 

Dr Smaïla OUEDRAOGO
Officier de l'Ordre national